

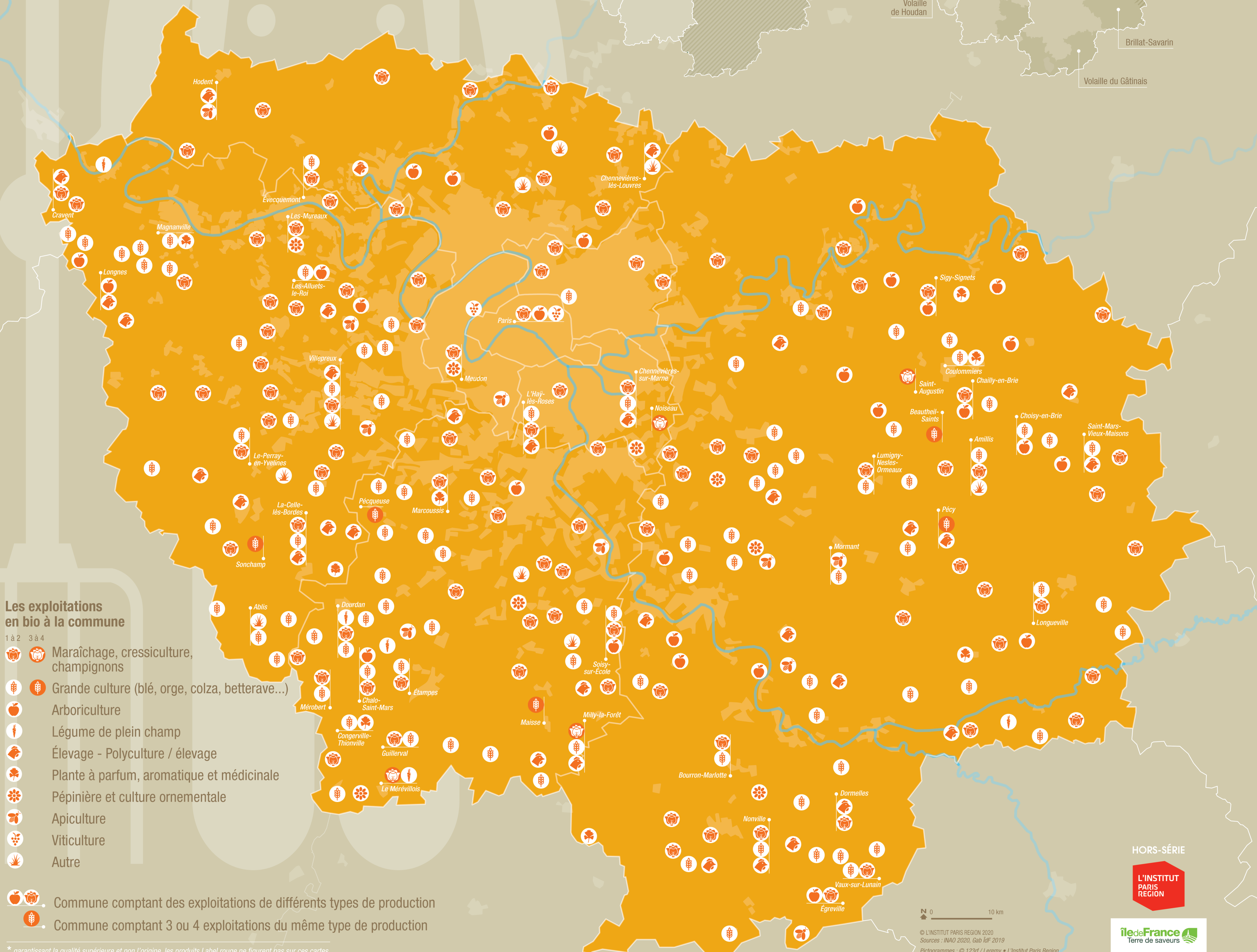
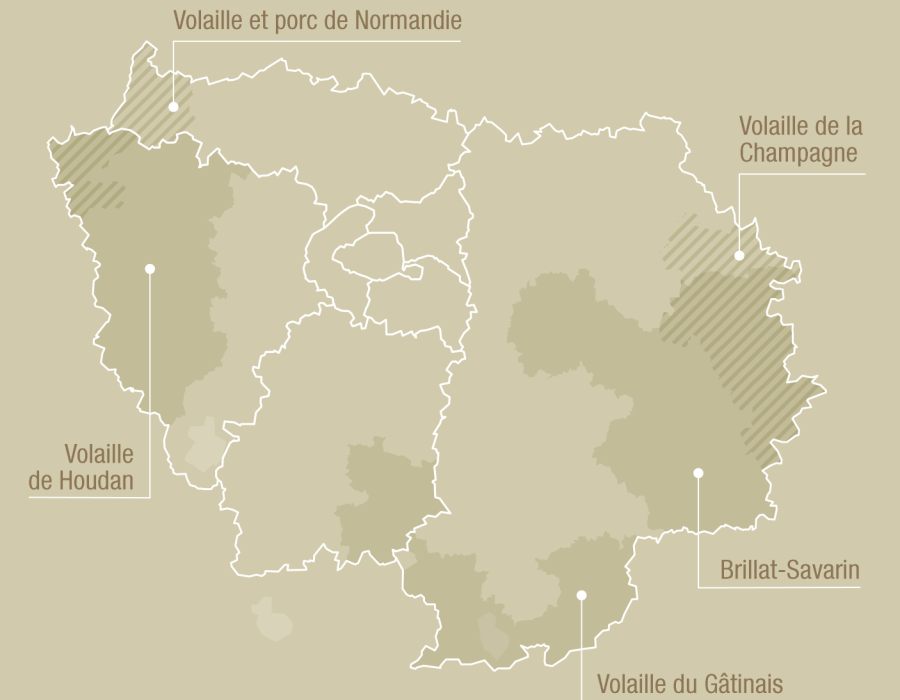
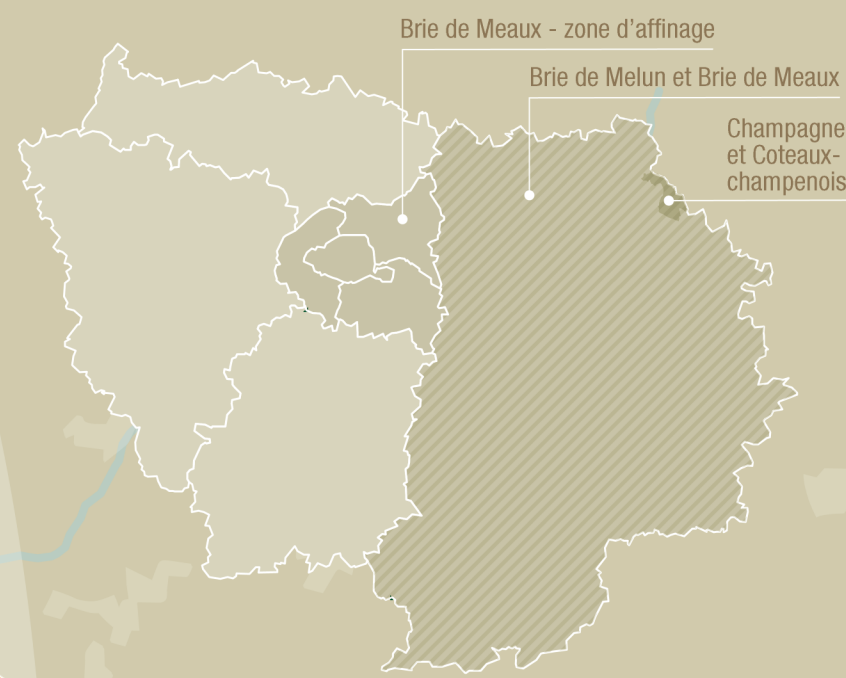


ORIGINE ET QUALITÉ

En France et en Europe, des signes officiels attestent de la qualité et de l'origine des produits. **En Île-de-France**, les territoires sont mis à l'honneur à travers 15 AOP et IGP, qui garantissent l'origine. 447 exploitations en bio s'engagent pour le respect de l'environnement et le bien-être animal. Les produits Label rouge garantissent la qualité supérieure*.

53 % du territoire sont concernés par une AOP
(appellation d'origine protégée)

44 % du territoire sont concernés par une IGP
(indication géographique protégée)



Les exploitations en bio à la commune

1 à 2 3 à 4

- Marâchage, cressiculture, champignons
- Grande culture (blé, orge, colza, betterave...)
- Arboriculture
- Légume de plein champ
- Élevage - Polyculture / élevage
- Plante à parfum, aromatique et médicinale
- Pépinière et culture ornementale
- Apiculture
- Viticulture
- Autre

- Commune comptant des exploitations de différents types de production
- Commune comptant 3 ou 4 exploitations du même type de production

* garantissant la qualité supérieure et non l'origine, les produits Label rouge ne figurent pas sur ces cartes.

© L'INSTITUT PARIS REGION 2020
Sources : INAO 2020, Gab ÎdF 2019

Pictogrammes : © 123rf / Leremy • L'institut Paris Region

HORS-SÉRIE

